



Mission régionale d'autorité environnementale
OCCITANIE

**Inspection générale de l'environnement
et du développement durable**

Information sur l'absence d'observation dans le délai sur Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Calce (Pyrénées-Orientales)

N°saisine : 2025-014568

N°MRAe : 2025AO57

Montpellier, le 18 juin 2025

Par courrier reçu par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le 17 mars 2025, Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine (PMMCU) a sollicité l'avis de la MRAe sur le projet Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Calce (Pyrénées-Orientales) au titre des articles R 104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 17 juin 2025 (article R 104-25 du Code d'urbanisme).

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.